

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2022

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Martine NATUREL - M. Jean-Christophe BECQUIN - Mme Nathalie BECQUIN - M. Edgard DORET - M. Guillaume PENNEL - Mme Marie LAFITE - Mr Sébastien TEYSSONNIER

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent SABOURDIN - Mr Fabrice PEYROUTY

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2022 :

Après lecture du dernier compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité

1. Renouvellement des contrats de Mme DELAFOSSE et de M. MENIGAULT :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des contrats qui sont à renouveler à savoir celui de Madame DELAFOSSE qui se termine au 31 Octobre 2022, pour l'entretien ménager des locaux communaux qui est conclu pour un an.

Ainsi que celui de Monsieur MENIGAULT qui se termine le 30 Septembre 2022, intérimaire par le centre de gestion qui peut être renouvelé six mois supplémentaires, il remplace Monsieur Guibaud en tant qu'agent technique lors de sa disponibilité.

Pour le renouvellement des deux contrats, et après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération de création/modification de poste pour l'avancement de Grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} Classe de Mme GUIADEUR et modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement de grade de Mme GUIADEUR le 18 Octobre prochain et qu'il est nécessaire de créer en modifiant le poste actuel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il faut également modifier le tableau des effectifs avec ce nouveau grade.

Après délibération, la création de poste et la modification du tableau des effectifs sont adoptés à l'unanimité.

3. Délibération pour la vente du terrain ZD 0033 sur la ZAE à la CDA de Saintes :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente d'une partie du terrain cadastré ZD 0033 au vu de ses compétences économiques et dans le but de développer dans la ZAE l'entreprise Transpost Océan.

La surface proposée à la CDA est d'environ 4500 m² sur une surface totale de 5 085 m². Un nouveau bornage sera réalisé pour la vente.

Le prix de vente au m² est déterminé à 21 € net vendeur.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de la parcelle ZD 0033 et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la vente.

4. Délibération sur le rapport général de la SEMIS sur l'exercice 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan 2021 des opérations réalisées sur la commune, ainsi que le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2021. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour l'exercice 2021.

5. **Délibération d'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023 :**

Monsieur le Maire expose que la norme comptable doit changer et passer en nomenclature M57 avant le 1^{er} janvier 2024 au maximum. Il est possible d'y passer au 1^{er} janvier 2023. Le comptable public a émis un avis favorable le 8 Juillet dernier au passage au référentiel M 57.

La norme comptable M14 pourra passer à la norme M57 et compte tenu de la population sa nomenclature sera abrégée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le passage en M57 au 1^{er} Janvier 2023 et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires au changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires.

6. **Demande de subvention de la rénovation de l'église St Léonard :**

N'ayant pas reçu tous les éléments, la demande est reportée au prochain Conseil Municipal.

7. **Délibération de modification des tarifs de fauchage de la commune de Pessines :**

Monsieur le Maire rappelle que le fauchage est actuellement réalisé par l'agent communal et le matériel de la Commune de Pessines. La délibération du 13 Mai 2019 en avait fixé les tarifs.

La commune de Pessines a décidé par délibération du 4 Juillet dernier, une révision du tarif du fauchage comme suit :

- Fauchage forfait 90 Heures : 3 200,00 € au lieu de 2 800,00 € en 2019
- Tarif par journée supplémentaire : 250,00 € au lieu de 200,00 € en 2019

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la hausse des tarifs de la Commune de Pessines pour la prestation du service de fauchage mais sera négocié par la Maire.

Question Diverses :

Une course cycliste « les Boucles de la Charente-Maritime » est proposée par le club de l'APOGE, elle demande la possibilité que la commune de Pisany soit Commune Arrivée pour la première étape le 5 Mai 2023.

Cette épreuve serait une coupe de France DN2. Le budget demandé est de 3 000 à 4 000 €.

La séance est levée à 21 heures 45.